

MOTS CLÉS :

- Bruit
- Organisation du travail
- Prévention des risques professionnels
- Poussière
- Travail en réseau

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

► Travail de la pierre

PENSER LA PREVENTION A L'OCCASION D'UNE NOUVELLE IMPLANTATION

À l'occasion de la nouvelle implantation de son usine, une entreprise ligérienne demande à l'ARACT un appui pour la conception de ses installations industrielles. Objectifs : mettre en place un plan de prévention des risques professionnels, en particulier sur des risques « poussières » et bruit.

►►► CONTEXTE

La pollution des atmosphères de travail par les poussières de pierre et le bruit des machines peuvent provoquer des atteintes à la santé. Le Directeur de cette entreprise spécialisée dans le travail de la pierre le sait. Le traitement des substances minérales génère des poussières qui peuvent devenir nocives pour l'homme, notamment du fait de la présence de silice (risque de silicose), et le bruit de la grignoteuse ou la scie utilisée pour la taille de la pierre présente un risque de lésion auditive pour les opérateurs intervenant sur ces machines mais également pour ceux occupant les postes voisins.

Lorsqu'en 2001, l'entreprise décide de construire une nouvelle unité de production, la Direction sollicite l'ARACT pour l'aider à intégrer dans son projet de conception des futurs équipements une démarche de prévention des risques professionnels.

►►► DÉMARCHE

Le travail du chargé de mission de l'ARACT consiste dans un premier temps à identifier les dangers, puis à observer comment, dans l'activité réelle de travail, les salariés y sont exposés.

Cette analyse du travail réalisé dans l'atelier pointe plusieurs risques majeurs :

Dans l'atelier, les sources de poussière sont multiples et se cumulent (scie, grignoteuse, manutentions lors de la palettisation des pierres taillées). Les machines n'ont pas de système de captage à la source et les poussières les plus fines sont invisibles. Le nettoyage de l'atelier provoque un nuage de poussière diffus, les échappements d'air comprimé génèrent des courants d'air et déplacent les poussières, etc.

On constate, à l'instar de la poussière, un cumul de différentes sources de bruit : les machines pour la découpe de la pierre (scie, grignoteuse, ...) et la nature même du bâtiment qui réverbère le bruit plutôt qu'il ne l'étouffe.

Bilan : il est impossible pour des opérateurs de se parler à plus d'un mètre, ce qui laisse présager un dépassement de 85 dB, seuil au-delà duquel des protections doivent être prévues.

Enfin, un risque d'apparition de troubles musculo-squelettiques (TMS) est identifié, dû en particulier aux postures des opérateurs lors de la découpe de la pierre, aux efforts physiques et à la répétitivité des gestes.

Ce travail permet de proposer une démarche partenariale avec des acteurs régionaux (préventeurs et « technologues ») pour accompagner l'entreprise dans son projet. Le rôle de l'ARACT est de faciliter la « mise en relation » de l'entreprise avec ces différentes structures et de l'accompagner dans la conception de ses équipements :

- Le service prévention de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM), sollicité, demande au Laboratoire Interrégional de Chimie de l'Ouest (Nantes) d'évaluer les niveaux de pollution en poussières et au Centre Interrégional de Mesures Physiques de l'Ouest (Rennes) de mesurer les niveaux de bruit aux différents postes de travail. Ces mesures permettent de valider les priorités et les choix techniques envisagés.
- L'ARACT apporte son soutien au choix du concepteur retenu pour réaliser les transformations sur les équipements. Elle aide notamment l'entreprise à élaborer son cahier des charges en formulant des recommandations sur les futurs équipements qui intègrent la prévention des risques professionnels.

►►► ENSEIGNEMENTS & PERSPECTIVES

La démarche a permis à l'entreprise de prendre en compte de façon simultanée les différents risques et les conditions d'exposition à ces risques en amont du projet de modernisation de l'entreprise.

L'analyse du travail a pointé les différents facteurs de risques (exposition à la poussière, bruit,...) et a mis en relief l'accentuation du risque par remise en suspension dans l'air ambiant des poussières de silice (opérations de nettoyage, échappements d'air comprimé, courants d'air, nature des sols, ...).

L'entreprise a su intégrer dans son projet de conception des nouveaux équipements une démarche de prévention des risques professionnels. Ainsi, les évolutions techniques des nouveaux équipements réduiront le taux d'empoussièrement de l'atelier et le niveau sonore des machines.

Pour en savoir plus



Vous pouvez contacter :

Frédéric DOREAU, chargé de mission
Tél. : 02 41 73 00 22
E.mail : f.doreau@anact.fr